



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2006
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2007

16-19, 22 janvier 2007

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté, calendrier, organisation des travaux et liste des documents

Rectificatif

Sur la page de garde, sous Table des matières, le point 7 devrait à présent se lire comme suit :

Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF :

- a) Approbation des descriptifs de programme de pays révisés;
- b) Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires prélevés sur les ressources ordinaires.

Page 4, numéro 7, l'intitulé du point devrait se lire comme suit :

7. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Approbation des descriptifs de programme de pays révisés

[Pour suite à donner]

Ajouter un alinéa qui se lirait comme suit :

b) Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires prélevés sur les ressources ordinaires

[Pour suite à donner – E/ICEF/2007/P/L.1]

Le Conseil d'administration est prié d'approuver des ressources ordinaires supplémentaires au titre de programmes de pays approuvés pour lesquels les fonds alloués ne suffisent pas à couvrir la période prévue du fait d'une révision des niveaux de planification des ressources ordinaires.

Le point 7 de la page 6 de l'annexe devrait se lire comme suit :

Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF :



- a) Approbation des descriptifs de programme de pays révisés;
 - b) Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires prélevés sur les ressources ordinaires.
-